

Etoy, le 2 septembre 2022

Aux Municipalités des 56 Communes de la région Morges-Aubonne-Cossonay

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué∙es du Conseil intercommunal,

Les délégué·es ARASMAC des communes sont convoqué·es en séance ordinaire du Conseil intercommunal

## Jeudi 29 septembre 2022 à 20h15 À l'Aula du Collège du Cherrat à Saint-Prex

## Ordre du jour :

- 1. Signature de la liste des présences,
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance du jeudi 16 juin 2022,
- 5. Préavis N° 4/09.2022 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA ORIF Morges »
- 6. Préavis N° 5/09.2022 relatif au Budget 2023
- 7. Préavis N° 6/09.2022 « Demande de crédit complémentaire Secteur AJEMA et AFJ »
- 8. Communications du Bureau
- 9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
- 10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué·es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Ziba Salangros

Présidente

Isabelle Muller Secrétaire